

## DESCRIPTION DES ZONES

### ZONE 1 / SAINT-GEORGES SECTEUR OUEST

Le secteur ouest de la ville, à partir du pont de la rivière Pozer en direction sud jusqu'à l'intersection des 1<sup>re</sup> Avenue et 10<sup>e</sup> Avenue incluant également, dans le secteur d'Aubert-Gallion, le parc de maisons mobiles, les 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup> Rue Nord, la 10<sup>e</sup> Rue, le secteur du parc des Sept-Chutes par la 10<sup>e</sup> Rue, la 20<sup>e</sup> Rue, la 22<sup>e</sup> Rue, la 25<sup>e</sup> Rue, la 21<sup>e</sup> Avenue, la 27<sup>e</sup> Avenue et la 30<sup>e</sup> Avenue Sud à partir de la 42<sup>e</sup> Rue Nord jusqu'à sa limite sud.

### ZONE 2 / SAINT-GEORGES SECTEUR EST

Le secteur situé à l'ouest du boulevard Lacroix compris à partir du pont de la rivière Famine jusqu'au pont de la rivière du Loup. Le secteur situé à partir de la 151<sup>e</sup> Rue jusqu'aux limites sud de la ville (pont de la rivière Patrick, secteur Donovan).

### ZONE 3 / SAINT-GEORGES SECTEUR EST ET SECTEUR AUBERT-GALLION

Le secteur situé à l'est du boulevard Lacroix à partir du pont de la rivière Famine jusqu'à la 150<sup>e</sup> Rue comprenant également la 127<sup>e</sup> Rue (route 204) et les rues adjacentes jusqu'aux limites de Saint-Prospère, y compris la 125<sup>e</sup> Avenue.

Le secteur nord d'Aubert-Gallion à partir du pont de la rivière Pozer jusqu'aux limites de Notre-Dame-des-Pins comprenant également la 40<sup>e</sup> Avenue Sud.

### ZONE 5 / SAINT-GEORGES SECTEUR SARTIGAN ET SECTEUR AUBERT-GALLION

Le secteur Sartigan situé au sud du pont de la rivière du Loup jusqu'aux limites de la ville.

Le secteur sud d'Aubert-Gallion jusqu'aux limites du secteur Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Martin.

### ZONE 7 / SAINT-GEORGES SECTEUR NORD

Le secteur nord compris entre la 57<sup>e</sup> Rue et la 98<sup>e</sup> Rue et entre le boulevard Lacroix (route 173) et les limites nord-est de la ville (secteur Club de golf).

### ZONE 8 / SAINT-GEORGES SECTEUR AUBERT-GALLION ET SECTEUR SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE

Le rang Sainte-Évelyne (42<sup>e</sup> Rue Sud, Aubert-Gallion) et le secteur Saint-Jean-de-la-Lande au complet.



## LIENS INTERNET DE RÉFÉRENCE

POUR VISUALISER LA CARTE DES DIFFÉRENTES ZONES DE CUEILLETTE, CONSULTEZ LE SITE INTERNET DE LA VILLE AU: [saint-georges.ca/vivre/ici/cueillettedesdechetsmatieresresiduelles](http://saint-georges.ca/vivre/ici/cueillettedesdechetsmatieresresiduelles).

## C'EST QUOI L'HERBICYCLAGE?

L'HERBICYCLAGE CONSISTE À LAISSER LE GAZON SUR PLACE APRÈS LA TONTE.

## POURQUOI PRATIQUER L'HERBICYCLAGE?

D'abord, les rognures de gazon sont un excellent fertilisant naturel qui fournit les éléments minéraux nécessaires à la pelouse. L'herbe fraîche aide à étancher la soif de la pelouse. Aussi, par souci écologique, car le gazon une fois enfoui produit du lixiviat qui contamine les eaux souterraines en plus de générer des biogaz contribuant ainsi à augmenter l'effet de serre.

Ensuite, économisez temps et argent! Moins de temps à consacrer au ramassage, à l'arrosage et à l'épandage d'engrais; moins de frais liés à l'enfouissement susceptible de hausser la tarification municipale.



## FOSSES SEPTIQUES

L'horaire de vidange de fosses septiques 2020 sera disponible à compter du 20 novembre sur le site Web de Ville de Saint-Georges au [saint-georges.ca](http://saint-georges.ca).  
Pour obtenir des précisions, vous pouvez communiquer au 418 226-5300.

## QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

### QU'EST-CE QUI VA DANS MON BAC BLEU?

Papiers et cartons non souillés par les aliments ; contenants de verre et de métal rincés, dont les couvercles ont été préalablement enlevés ; contenants de plastique rigide portant le symbole de recyclage; sacs de plastique qui n'ont pas été en contact avec des aliments.

### À ÉVITER DANS MON BAC BLEU

Les mouchoirs, essuie-tout, serviettes de papier, billets à gratter. Les ampoules, la vitre de fenêtre, la céramique et la vaisselle.

Également, pas de résidus domestiques dangereux, aérosols, métal de plus de 25 livres.

On n'y place pas non plus le styromousse, le caoutchouc et les jouets.

Pour plus de renseignements sur les matières qui sont recyclables et la façon d'en disposer, consultez le site Internet [ricbs.qc.ca](http://ricbs.qc.ca) de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud ou composez le 418 685-2230.



## CALENDRIER DES CUEILLETES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020



VOUS TROUVEREZ AUX PAGES CENTRALES DE CE BULLETIN VOTRE CALENDRIER DE CUEILLETES POUR VOS ORDURES MÉNAGÈRES, RÉCUPÉRATION, FEUILLES MORTES, RÉSIDUS VERTS, ARBRES DE NOËL ET DÉCHETS DANGEREUX COUVRANT L'ANNÉE 2020 AU COMPLET.

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Tout propriétaire doit posséder un bac conforme (de marque IPL ou SHEAFFER) pour la cueillette automatisée. Le propriétaire n'est pas tenu d'acheter son bac de Ville de Saint-Georges, mais doit s'assurer d'avoir les bacs exigés.

**LE BAC DOIT ÊTRE PLACÉ EN BORDURE DE LA ROUTE LA VEILLE DU RAMASSAGE.** les roues du bac vers la maison en laissant un espace de 18 pouces entre les contenants lorsqu'il y a lieu. **LE BAC DOIT ÊTRE RETIRÉ LE SOIR MÊME DE LA CUEILLETTE.**

Aucun sac ou autre contenant que le bac ne sera ramassé à l'exception des cueillettes spéciales de feuilles et d'arbres de Noël.

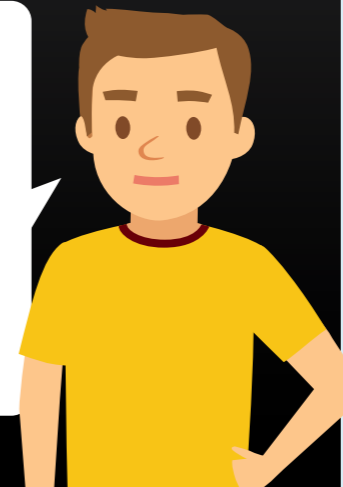
**LES BRANCHES D'ARBRES SONT PERMISES À CÔTÉ DU BAC À ORDURES,** à la condition d'être liées en paquet d'un mètre (3 pieds) ou moins, maximum trois (3) paquets à la fois.

## IMPORTANT À RETENIR

**CUEILLETTE DES ORDURES À CHAQUE SEMAINE :** de mai à septembre inclusivement.

**CUEILLETTE DES ORDURES AUX 2 SEMAINES :** en alternance avec la récupération : d'octobre à avril inclusivement.

**POUR CONNAÎTRE VOTRE ZONE DE CUEILLETTE, CONSULTEZ LA PAGE 16.**



## À conserver

### ASTUCES FACILITANT LA CUEILLETTE DES ORDURES



Pour réduire le risque que les déchets restent collés aux parois du bac lors du ramassage et aussi pour en faciliter l'entretien, mettez les déchets solides dans des sacs en plastique avant de les déposer dans votre bac.

Conservez le couvercle de votre bac toujours bien fermé. Ceci évitera la propagation des odeurs et fera en sorte que les déchets demeurent secs, ce qui diminue le coût d'enfouissement. L'hiver, vous diminuez le risque que vos ordures trempées gèlent dans votre bac et demeurent collées au fond lors du ramassage.



En hiver, soyez vigilants et pensez à éloigner votre bac du bord de la route afin d'éviter qu'il soit renversé par les opérations de déneigement.

### RÉSIDUS VERTS (FEUILLES, PLANTES, FLEURS ET JARDINS)

À compter du 1<sup>er</sup> mai et ce jusqu'au 13 novembre 2020 vous pouvez disposer gratuitement de vos feuilles, résidus de jardins, plantes et fleurs à l'Écocentre pour végétaux situé au 1825, 95<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS, APPELEZ AU 418 226-2216**



### CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS 418 685-2230



Les encombrants ménagers ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures ménagères. La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud offre un service gratuit de récupération des encombrants. Ce service est disponible à l'année, il n'y a pas d'horaire de collecte établi, il suffit d'appeler au 418 685-2230.

**VOICI DES EXEMPLES D'ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS :**

- Cuisinières et réfrigérateurs
- Souffleuses à neige
- Sofas, divans et bibliothèques
- Laveuses et sècheuses
- Systèmes informatiques
- Chauffe-eau
- Téléviseurs et systèmes audio-vidéo

	ZONE 1 LUNDI	ZONE 2 MARDI	ZONE 3 MERCREDI	ZONE 5 LUNDI	ZONE 7 MERCREDI	ZONE 8 JEUDI
<b>DÉCEMBRE 2019</b>						
<b>CONGÉ 25 DÉCEMBRE</b> Zone 3 et zone 7 Reportées au 27 déc.	23	24	25 <small>Reportée au vend. 27</small>	23	25 <small>Reportée au vend. 27</small>	26
	30	31		30		
<b>JANVIER 2020</b>						
<b>CONGÉ 1<sup>er</sup> JANVIER</b> Zone 3 Reportée au 3 jan. Zone 7 Reportée au 3 jan.	6	7	8 <small>Reportée au vend. 3</small>	6	8 <small>Reportée au vend. 3</small>	9
	13	14	15	13	15	16
	20	21	22	20	22	23
	27	28	29	27	29	30
<b>FÉVRIER 2020</b>						
	3	4	5	3	5	6
	10	11	12	10	12	13
	17	18	19	17	19	20
	24	25	26	24	26	27
<b>MARS 2020</b>						
	2	3	4	2	4	5
	9	10	11	9	11	12
	16	17	18	16	18	19
	23	24	25	23	25	26
	30	31		30		
<b>AVRIL 2020</b>						
			1		1	2
	6	7	8	6	8	9
	13	14	15	13	15	16
	20	21	22	20	22	23
	27	28	29	27	29	30
<b>MAI 2020</b>						
<b>ORDURES - DÉBUT DE LA CUEILLETTE HEBDOMADAIRE</b> Ouverture de l'Écocentre pour résidus verts 30 et 31 mai - Collecte résidus domestiques dangereux Site de la Régie intermunicipale (695, rang St-Joseph, St-Côme)	4	5	6	4	6	7
	11	12	13	11	13	14
	18	19	20	18	20	21
	25	26	27	25	27	28
<b>JUIN 2020</b>						
6 et 7 juin - Collecte résidus domestiques dangereux Site de la Régie intermunicipale (695, rang St-Joseph, St-Côme)	1	2	3	1	3	4
	8	9	10	8	10	11
	15	16	17	15	17	18
<b>CONGÉ 24 JUIN</b> (Bac bleu seulement) Zone 3 Reportée au 26 juin	22	23	24 <small>Reportée au 26 (Bac bleu)</small>	22	24	25
	29	30		29		

	ZONE 1 LUNDI	ZONE 2 MARDI	ZONE 3 MERCREDI	ZONE 5 LUNDI	ZONE 7 MERCREDI	ZONE 8 JEUDI
<b>JUILLET 2020</b>						
<b>CONGÉ 1<sup>er</sup> JUILLET</b> (Bac bleu seulement) Zone 7 Reportée au 3 juillet			1		1 <small>Reportée au 3 (Bac bleu)</small>	2
	6	7	8	6	8	9
	13	14	15	13	15	16
	20	21	22	20	22	23
	27	28	29	27	29	30
<b>AOÛT 2020</b>						
	3	4	5	3	5	6
	10	11	12	10	12	13
	17	18	19	17	19	20
	24	25	26	24	26	27
	31			31		
<b>SEPTEMBRE 2020</b>						
<b>CONGÉ 7 SEPTEMBRE</b> (Bac bleu seulement) Zone 5 Reportée au 11 sept.		1	2		2	3
	7	8	9	7 <small>Reportée au 11 (Bac bleu)</small>	9	10
	14	15	16	14	16	17
	21	22	23	21	23	24
	28	29	30	28	30	
<b>OCTOBRE 2020</b>						
<b>ORDURES - DÉBUT DE LA CUEILLETTE AUX 2 SEMAINES</b>						
						1
	5	6	7	5	7	8
	12	13	14	12	14	15
	19	20	21	19	21	22
	26	27	28	26	28	29
<b>NOVEMBRE 2020</b>						
13 novembre Fermeture de l'Écocentre pour résidus verts	2	3	4	2	4	5
	9	10	11	9	11	12
	16	17	18	16	18	19
	23	24	25	23	25	26
	30			30		
<b>DÉCEMBRE 2020</b>						
		1	2		2	3
	7	8	9	7	9	10
	14	15	16	14	16	17
	21	22	23	21	23	24
	28	29	30	28	30	31

- Ordures (Bac noir)
- Récupération (Bac bleu)
- Cueillette de feuilles
- Cueillette des sapins de Noël
- Collecte résidus domestiques dangereux

**L'ÉCOCENTRE POUR RÉSIDUS VERTS** | 1<sup>er</sup> MAI 2020 OUVERTURE | 13 NOVEMBRE 2020 FERMETURE